

CLUB P L O N G E M
G A L A T E E



C'est après un agréable voyage que nous arrivâmes le samedi matin à l'Auberge de Jeunesse où chacun pu prendre quelques heures de repos avant le petit déjeuner, ensuite une rapide réunion permit la répartition des quelques travaux ménagers qui étaient prévus tel que : la vaisselle, le gonflage, le nettoyage des tables et de la salle à manger. Puis ce fut la prise de contact, chacun constata avec un certain contentement que la température de l'eau était agréablement supportable bien que la visibilité fut assez réduite, au point que certains y retournèrent même deux fois.

Une fois de retour à l'auberge, les commentaires allèrent bon train. Au cours de l'après-midi se déroula la première vraie plongée du week-end, l'entraînement intensif des 2ème échelon commença, ainsi que les baptêmes.

Le soir venu ce fut le joyeux retour à l'auberge où nous attendait un succulent repas, après le quel certains se couchèrent tandis que d'autres jouèrent à la belote.

Le dimanche matin les plongées durent hélas être annulées faute de visibilité et eurent lieu que l'après-midi pour ceux qui passaient les épreuves de 1er et 2ème échelon ; au retour le car fit une halte à la crêperie où chacun put apprécier les spécialités bretonnes.

A la nuit tombée, après avoir passé les épreuves théoriques, les Membres du club allèrent se défouler aux "Chandelles".

Le lundi, s'effectuèrent les dernières plongées avant le retour peu apprécié vers PARIS.

Ce fut un week-end vraiment agréable ; où il y eut cependant un petit inconvénient avec le compresseur mais sans gravité grâce à l'intervention de nos spécialistes. Notre arrivée fut bien accueillie par notre charmante hôtesse, et le cuisinier de l'auberge nous servit de véritables festins.

Je crois que ceux qui auront manqués cette sortie, pourront nous accompagner à celle de Marseille, car ce sont trois jours agréables pour tout le monde passés dans la joie et dans la découverte toujours plus passionnante de la "FAUNE SOUS-MARINE".



Tribulations d'un JEUNE PLONGEUR EN EAU TROUBLE

Le 1er Echelon, but inavoué de tout "Brevet Elementaire" se passe en MER, obligatoirement.... Donc, par une nuit de Novembre, en route pour TREBURDEN Au petit matin, les yeux encore emplis de sommeil, prise de contact avec une eau fraiche et provisoirement claire!..Nous prenons alors rendez-vous avec les laminaires en début d'après-midi.

Le lendemain, Dimanche, Premières Epreuves: 500 m Capelé 500 m nage libre...Pas de problèmes, j'ai de grandes palmes! Passage d'embout. Je porte à mes lèvres avides mon aiglon...Oh surprise, une mitraille de graviers me fouette les dents. Qu'arrive-t-il ? Je secoue, je rince, je purge encore et encore...Quelques goulées d'air mêlées d'eau et de sable et je rejoins les autres car ils sont déjà en bas.

"Changez de bouteille! "

Volontiers, je refile mon horrible mélange, non sans quelques galipettes, à ma malheureuse partenaire qui découvre la farce. La voici GICLANT en surface à la recherche de l'air pur!

Un deuxième échange de Bloc, toujours voltigeur n'a eu de conséquence qu'un petit trou dans le genou et une note qui baisse à la mesure de mes cabrioles.

Arrive enfin le soir, bien au chaud dans l'auberge, je rencontre de vieux amis, oubliés depuis longtemps, MARIOTTE, DALTON, ARCHIMEDE, ... Je remets 2kg à ma ceinture de plomb et enlève les cailloux coincés dans le détenteur.

LUNDI, l'aube grise de pluie sur les crêtes écumantes...
...Mais il faut en finir.

La cale de PLOUMANACH offre un abri "sûr". Un bouillon végétal épais, appelé vulgairement "soupe", s'agite de manière inquiétante.

En Route! Nous gagnons avec François, notre "National", le lieu des épreuves 20m. Pour ne pas nous perdre dans ce brouillard, François nous prend un par un. Je barbotte en surface. Pas de problèmes de sustentation, j'ai de grandes Palmes...Oh!...J'avais de grandes palmes mais il ne m'en reste qu'une !

Une de mes Concorde se perd dans les Profondeurs!

Lorsque François fait surface, je le rejoins sur tuba et palme unique. Nous descendons. J'ai le nez sur sa fenzy orange dont la couleur attire le

regard. Au fond, je distingue à peine les signes..

"Il est passé sur réserve " Voilà, tout marche bien Mais pourquoi veut-il aller se promener? ... NON, NON ET NON!

Nous devons remonter.

- Ça y est, il me demande l'air !

- Terminè, on remonte - OUF!

Le Retour !!! Sur tuba, avec une palme, ce n'est déjà pas facile et voilà une vague de fond qui vient se mêler à notre fatigue.

- "Et puis ce tuba qui prend l'eau. Je sais, il est percé.

Je souffle - Je bois - Zut ! Je m'éssouffle - Il ne manquait plus que cela.

FRANCOIS vient à mon secours, et se met en devoir de m'ôter ma ceinture de plomb pour me remorquer. L'horrible lame de fond est là, sur nous. Le Zodiac emporté par ce flôt, fait du surf vers la plage.

Mon masque est plein d'eau et l'écume nous recouvre, je ne vois plus rien.

FRANCOIS, (qu'il en soit remerciè ici) m'entraîne loin des rochers et m'ordonne de passer sur embout. Je suis si honteux de ne pas y avoir pensé tout seul. Nous nous éloignons à grand peine des rochers pour ne pas y être projeté.

De l'air ! De l'air ! OUF ! Je me calme un peu et nous rentrons doucement.

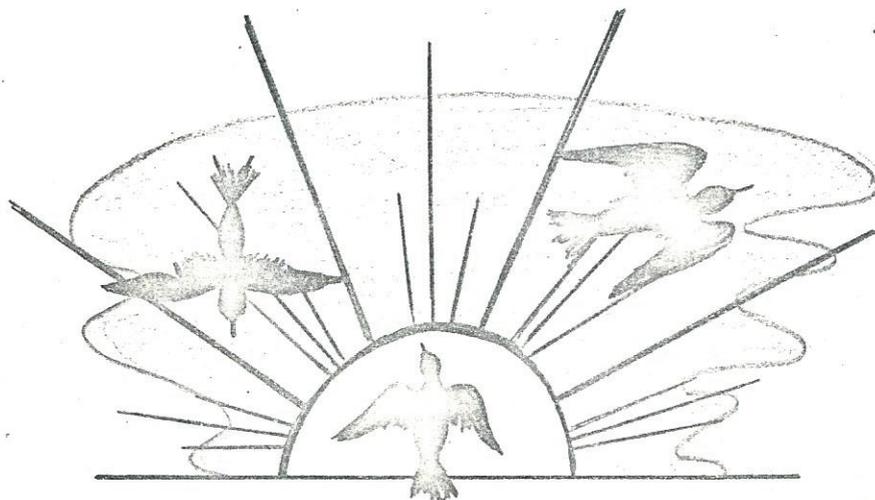
Tiens ! Je n'ai plus mon poignard !

Nous touchons terre tandis que la deuxième lame de fond déferle sur la cale.

Tous est bien qui finit bien. La morale de cette histoire, est qu'il ne faut pas se croire plus fort que l'on est, même avec de grandes palmes, et que le matériel doit être en état afin que l'on devienne un jour un BON PLONGEUR.

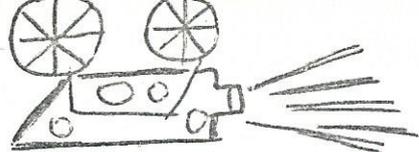
La mer est grande et belle, mais il ne faut rien laisser au hasard car elle ne pardonne pas aux imprudents.

A qui profiteront ces confessions d'un enfant d'un demi-siècle, s'il ne comprend pas que l'adage d'un BON PLONGEUR est un plongeur qui vit vieux.

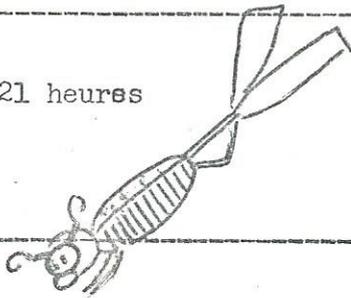


TREBURDEN 11/11/74

J. P. CHEVALIER.



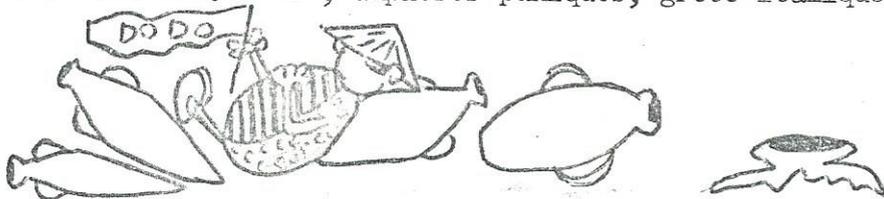
Projection 20 heures 30 en fait 21 heures
Potes des 1er et 2èmes échelons
Boum (patratrac)



Par une belle soirée de novembre, avec moult joie, la majorité (presque absolue) du Club Galatée s'en vint aux réjouissances organisées au CES Jean Moulin siège du club.

Bien orchestrés par un projectionniste de talent, des images splendides défilèrent alors devant nos yeux émerveillés? Cet été là, les caméramen avaient été bien inspirés : ciel bleu, mer bleue, visibilité bleutée, soleil bleu,poissons ROUGES !!!!!

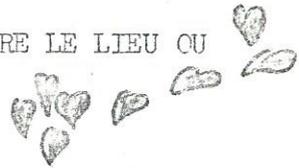
La séquence archéologique fut particulièrement instructive; surtout par la présence d'amphores diverses: Dolia, amphores puniques, gréco-italiques d'empire...



La Rabe elle est venue chercher sa lampe à huile car gn'avait plus d'pétrole donc plus de lumière, d'abord, maintenant gn'a à nouveau. (Nous voulions dire par là qu'une lampe à huile arabe c'est bien difficile, mais c'est bien plus beau qu'une lampe à l'eau (HIPS)) avait été trouvée.



LE REDACTEUR EN CHEF DESIRERAIT TRES VIVEMENT ET PERSONNELLEMENT CONNAITRE LE LIEU OU FUT TOURNE LE DEBUT DU FILM: " NATURE (bien vivante) ET PLONGEE "



Allah (le copain de La Rabe), vue de certaines bouteilles "contenance: alcoolpur + bonair" un grand : AAAAAAAA retentit . Ce fut la ruée au bar; quelques uns des plus assoiffés battant même les records de vitesse;.....LA NARCOSE S'INSTALLA.

- BOUM (NARCOSE BOBO) -

Au son d'une douce mélodie (un rock des années 60), une troupe gesticulante s'amassa sur la "piste de dance" pendant qu'un groupe organisé se lançait à l'assaut des victuailles.

Ormis un service des plus stylé et souriant, c'était: GRATUIT, Youpi!

MERCI A TOUS LES CŒPAINS

Le dimanche à 3 heures un noyau d'irréductibles fut jeté à Larue, OH, pardon à la rue. CHERCHONS VOLONTAIRES 1er OU 2ème ECHELON POUR RECOMMENCER LE PLUS VITE POSSIBLE

Ecrire club Galatéec'est urgent

GN'A FINI



AVOT' BEN CŒUR



CINEMA

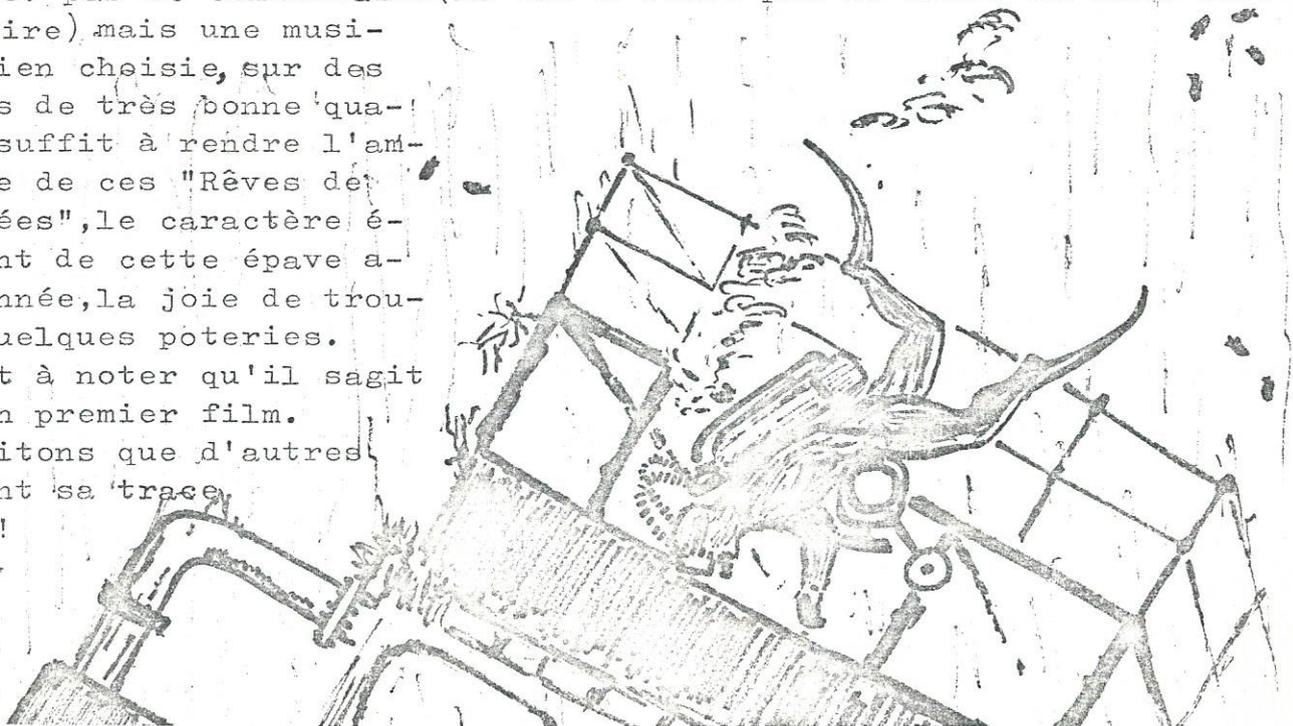
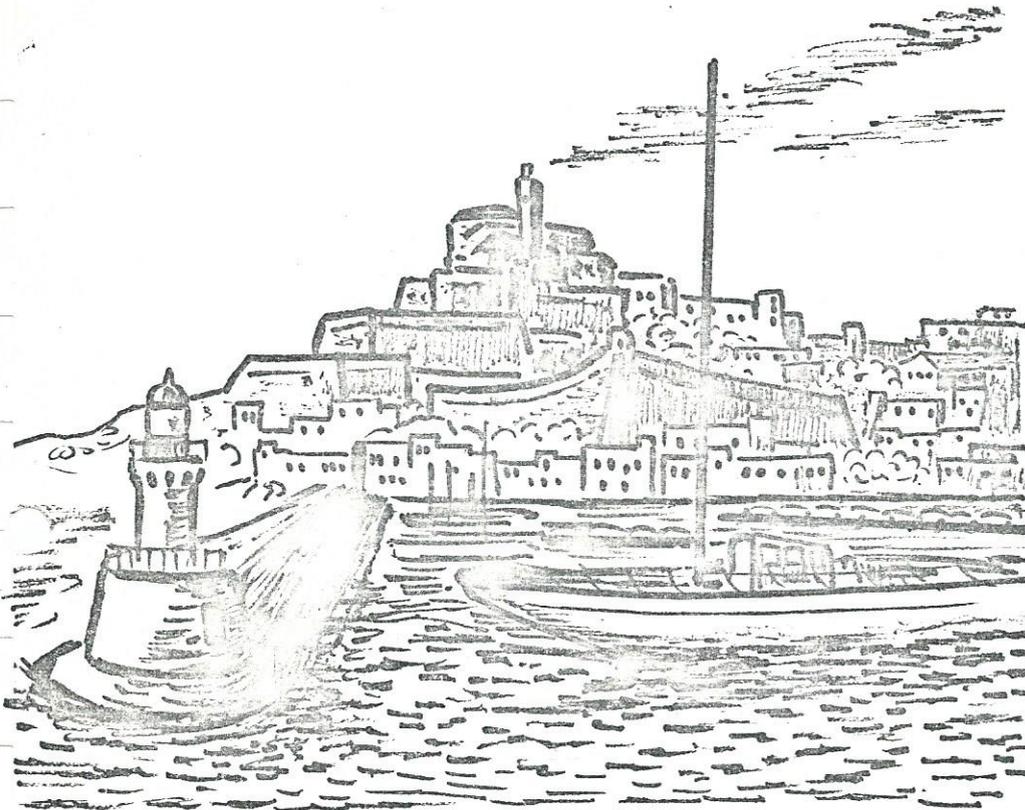
L'arrosage des nouveaux 1^{er} et 2^{es} échelons a donné lieu le 23 nov. à une réunion fort sympathique au cours de laquelle trois films furent projetés.

Le premier film, âgé de six ans, nous présentait l'île d'Ibiza telle qu'elle était en 1968, presque inconnue, oubliée à peine ouverte au tourisme, avec ses calanques désertes, ses eaux poissonneuses, ses maisons typiques couvertes de chaux, ses habitants silencieux aux coutumes profondément enracinées.

Le second film "Recherches archéologiques", a été réalisé par la section photo cinéma en juillet dernier, avec l'aide de la section archéo pour l'identification des amphores.

Le troisième film fut l'événement de la soirée.

Claude COULIER nous présenta un film plein de charme et de poésie: pas de commentaire (le but n'étant pas de faire un film documentaire) mais une musique, bien choisie, sur des images de très bonne qualité, suffit à rendre l'ambiance de ces "Rêves de Plongées", le caractère émouvant de cette épave abandonnée, la joie de trouver quelques poteries. Il est à noter qu'il s'agit de son premier film. Souhaitons que d'autres suivent sa trace. Bravo!



DROITS ET DEVOIRS DU
PLONGEUR SOUS-MARIN

La plongée sous-marine n'est d'ailleurs pas seulement un sport elle est surtout une discipline car l'homme évolue dans un milieu qui n'est pas le sien.

Elle est aussi un merveilleux moyen d'évasion qui développe en même temps les qualités de courage et de sang froid. Quoi d'étonnant dans ces conditions que les jeunes soient si passionnés par cette conquête pacifique.

Mais dès que l'on découvre une nouvelle activité, des problèmes de droit se posent.

LA REGLEMENTATION NATIONALE DE LA PECHE SOUS-MARINE.

L'arrêté du 1er Décembre 1960 dit "Pêche sous-marine" pour la raison qu'il s'agit d'une réglementation relevant de la direction des pêches on peut dire "chasse sous-marine".

- Avoir plus de 16 ans
- Avoir une licence à jour de l'année de la F.F.E.S.S.M. qui est agréée par la Marine Marchande
- Ou avoir un récépissé de l'Administration des Affaires Maritimes.

DEFINITION: Actuellement la chasse sous-marine se définit de trois façons :

- En action de nage ou de plongée
- Par quelque procédé que ce soit
- La capture d'animaux marins.

APPAREILS SPECIAUX POUR LA PECHE SOUS-MARINE.

Utilisés en France : tendeurs, ressorts, gaz comprimé par la force physique du pêcheur, bouteilles de gaz, les fusils à Co₂ interdits.

"Ce n'est pas seulement le matériel qui capture la proie, mais l'adresse du chasseur".

Interdiction de pêcher avec un scaphandre.

de capturer des animaux marins tels que poissons, crustacés, mollusques, oursins, violets, coquillages, corail, éponges, etc... et ce par quelque procédé que ce soit par exemple avec un fusil, un filet, à la main, etc...

Par contre l'arrêté n'interdit pas la cueillette de la flore sous-marine.

Autorisation d'utiliser un scaphandre.

Il faut demander au Directeur des Affaires Maritimes compétent, une dérogation pour pratiquer l'utilisation du scaphandre.

Deux cas : (à usage professionnel)
(à usage scientifique)

Détention simultanée de scaphandres et de harpons.

Ne détenez pas sur un même bateau un fusil et un scaphandre sans demander une autorisation à l'Administration des Affaires Maritimes dont vous dépendez.

Des dérogations existent pour :

- a) les clubs en sortie groupant les plongeurs et les chasseurs.
- b) le navire est utilisé par une association pour la surveillance d'un concours de pêche sous-marine (mesure de sécurité élémentaire)
- c) le requérant habitant à bord du navire.

Interdiction de pêcher la nuit.

Ne chassez pas entre le coucher et le lever du soleil (voir calendrier), ni avec un foyer lumineux même le JOUR.

Exploration.

Utilisation d'un foyer lumineux autorisé en plongée avec scaphandre.

Interdiction de s'approcher des bateaux et des filets.

Il est interdit aux pêcheurs sous-marins de s'approcher à moins de 150 mètres des navires ou embarcations en pêche, ainsi que des filets signalés par un balisage apparent et qu'il s'agisse de pêche professionnelle. Il n'est donc pas interdit au chasseur sous-marin de s'approcher à moins de 150 mètres d'autres engins de pêche par exemple casiers.

Interdiction de capturer des poissons pris dans un filet.

Il est interdit aux pêcheurs sous-marins de capturer les animaux marins pris dans les engins ou filets placés par d'autres pêcheurs.

Interdiction de capturer les crustacés avec foëne ou fusil.

D'utiliser pour la capture des crustacés, une foëne ou un appareil spécial pour la pêche sous-marine.

Crustacés : voir dictionnaire, une classe d'animaux généralement aquatiques.

Défense absolue de tenir hors de l'eau une arme chargée spéciale pour la pêche sous-marine.

Zones Interdites.

Renseignez-vous sur les arrêtés locaux applicables dans la zone où vous pêchez et respectez-les.

LA REGLEMENTATION LOCALE DE LA PECHE SOUS-MARINE.

La pêche sous-marine est interdite à l'intérieur des zones délimitées par les ouvrages portuaires (motifs de sécurité), certains chenaux où la navigation maritime est intense.

Protection des baigneurs.

Il est interdit aux pêcheurs sous-marins munis d'un appareil spécial permettant le lancement d'un projectile, de venir à proximité immédiate des personnes rassemblées pour pratiquer la baignade ou les activités connexes.

Interdiction de la vente des produits de la pêche sous-marine

Constatacion des infractions

Sanction (Voir memento crs)

La réglementation des bouteilles et des compresseurs utilisés pour la plongée

Bouteilles fixes, mi-fixes et mobiles.

La découverte et le sauvetage des épaves

Décret du 26 Décembre 1961 (J.O. du 12 Janvier 1962 qui est devenu applicable un an après sa promulgation, c'est-à-dire le 13 Janvier 1963.

Cet article nous indique maintenant ce que constitue des épaves maritimes :

- 1°) Les bâtiments de mer et aéronefs abandonnés en état d'innavigabilité et leurs cargaisons.
- 2°) Les embarcations, machines, agrès, ancres, chaînes, engins de pêche abandonnés et les débris des navires et des aéronefs.
- 3°) Les marchandises jetées ou tombées à la mer et généralement tous objets y compris ceux d'origine antique, dont le propriétaire a perdu la possession et qui sont soit échoués sur le rivage dépendant du domaine public maritime, soit trouvés flottant ou tirés du fond de la mer dans les eaux territoriales, soit trouvés flottant ou tirés du fond en haute mer et ramenés dans les eaux territoriales ou sur le domaine public maritime.

Une épave maritime peut donc être constituée par des objets les plus divers.

Pour les bâtiments de mer, le critère est l'état d'innavigabilité et d'abandon.

Pour les autres types d'épaves, c'est le lieu où l'objet est trouvé ou ramené qui lui donne la qualification d'épave maritime.

Une épave n'est pas obligatoirement une chose sans maître,

elle peut très bien avoir un propriétaire ; il suffit que ce dernier en ait perdu la possession.

Ne sont pas considérés comme épaves, les marchandises et objets volontairement abandonnés ou jetés en mer ou sur le rivage en vue de les soustraire à l'action de la douane.

Toute personne qui découvre une épave est tenue, dans la mesure où cela est possible, de la mettre en sureté et notamment de la placer hors des atteintes de la mer.

Elle doit, dans les quarante-huit heures de la découverte ou de l'arrivée au premier port, si l'épave a été trouvée en mer, en faire la déclaration à l'Administration des Affaires Maritimes ou à son représentant.

La loi fait donc une obligation à l'inventeur d'une épave dans la mesure où cela est possible, de s'en faire le sauveteur.

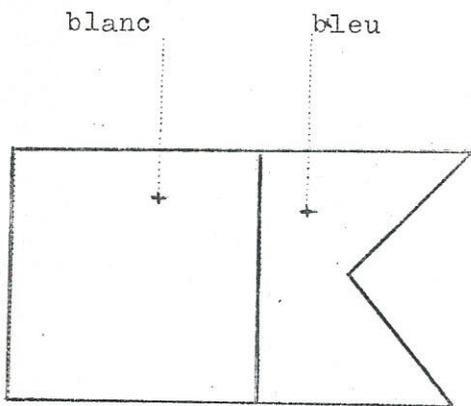
Le Décret ne dit pas que l'épave doit être déposée aux Affaires Maritimes, elle doit être mise "en sureté, hors des atteintes de la mer".

Jacques DUMAS - Avocat à la Cour de Paris

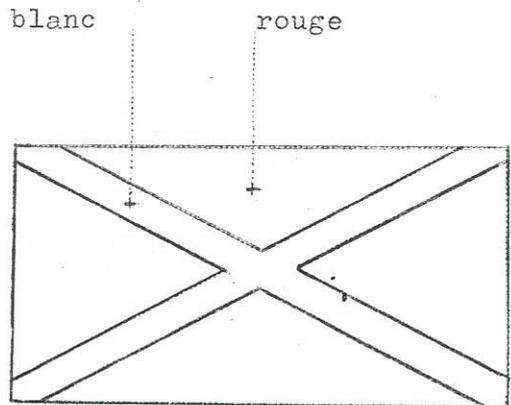
Secrétaire Général de la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques.

Président actuel de la Fédération Française d'Etudes et Sports Sous-Marins.

3ème Edition mise à jour le 10 Juillet 1969



Pavillon de plongée international



Pavillon de plongée admis